

**EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 29 AVRIL 2019**

*Date de convocation : 16/04/2019*

*Date d'affichage : 06/05/2019*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 29 avril à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Claude BRUNET, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Christian HUBERT.

***Excusés :*** Monsieur Jackie JOUANNE, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur François MAITREL, Monsieur Gildas BAUDRY, Madame Catherine HAMEL.

***Absents :*** Madame Nathalie GUESNON, Madame Vanessa FINEL, Madame Delphine ROULLEAUX, Monsieur Manuel SEMILLY, et Monsieur Laurent RAFFIN.

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Pierre GAUTIER.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux du 11 mars 2019 et 01 avril 2019 ; ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Projet rénovation-aménagement salle multi activités St Ebremond : choix du maître d'œuvre, marché de maîtrise d'œuvre
- 2) Projet rénovation-aménagement salle multi activités St Ebremond : choix organismes de contrôles (amiante, énergétique...)
- 3) Lotissement la perelle : avenant travaux de voirie
- 4) Tirage au sort du juré d'assises 2020
- 5) Points projets d'investissements : arrière bourg choix des organismes de contrôle
- 6) Immeuble rue Abbé Bauchet : proposition de vente du propriétaire
- 7) Sinistre « Notre Dame de Paris » : participation financière éventuelle
- 8) Questions diverses.

## I - PROJET RENOVATION AMENAGEMENT SALLE MULTI-ACTIVITES DE ST ÉBREMOND DE BONFOSSE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée en deux phases avec négociation, lancée le 29/01/2019, pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et d'amélioration de la salle multi-activités de St Ébremond de Bonfossé.

La consultation a été clôturée le 06/03/2019 à 12h00.

La commission chargée de l'ouverture et de l'analyse des plis s'est réunie le 18 mars 2019 pour l'ouverture des plis et pour l'analyse de l'ensemble des vingt-deux dossiers reçus ; et a sélectionné, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir la capacité professionnelle en adéquation avec le projet), quatre candidats admis à présenter une offre en phase 2. La date limite de remise des offres a été fixée au 05/04/2019.

Les quatre candidats ont été auditionnés le 15/04/2019 par la commission chargée de l'analyse des plis ; celle-ci a établi, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 30% pour le prix des prestations, et 70% pour la valeur technique), une offre comme étant économiquement la plus avantageuse : SCPA Daligaux Van Nieuwenhuysse

### NOTATION GLOBALE, CANDIDAT RETENU

Considérant la pondération, les notes globales sont attribuées comme suit :

#### [1] SCPA DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE

critère prix pondéré 30%	2,61	
valeur technique pondérée 70%	6,30	
TOTAL	8,91	/10

#### [2] BOSCHER SAS d'ARCHITECTURE

critère prix pondéré 30%	2,43	
valeur technique pondérée 70%	5,60	
TOTAL	8,03	/10

#### [3] JVArchi & associés

critère prix pondéré 30%	3,00	
valeur technique pondérée 70%	4,90	
TOTAL	7,90	/10

#### [4] BOO'

critère prix pondéré 30%	2,79	
valeur technique pondérée 70%	4,20	
TOTAL	6,99	/10

SCPA DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE - domiciliée 8 rue Tardif, 14400 BAYEUX - pour un montant global de l'offre de base + diagnostic de 107 880.00 € HT, et pour un montant de 12 000.00 € HT pour l'option OPC, soit pour un montant total base + option de 119 880.00 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la commission chargée de l'ouverture et de l'analyse des plis pour lequel une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement, et donc d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- attribue la mission de maîtrise d'œuvre, suite à avis public d'appel à concurrence, relative aux travaux de rénovation et d'amélioration de la salle multi-activités de St Ébremond de Bonfossé, à la SCPA DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE, pour un montant global (base et option) de 119 880.00 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2019.

## II - PROJET RENOVATION AMENAGEMENT SALLE MULTI-ACTIVITES DE ST ÉBREMOND DE BONFOSSE : CHOIX DES ORGANISMES DE CONTROLE

### Mission de coordination SPS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de choisir un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans la cadre des travaux de rénovation de la salle multi-activités de Saint Ébremond de Bonfossé ; il précise que plusieurs entreprises ont été consultées, cinq ont répondu :

ACCEP Entreprise	2070.00 € HT
SOCOTEC	2998.67 € HT
BTP Consultants	3040.00 € HT
MESNIL SYSTEM'	2495.00 € HT
VERITAS	3240.00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de MESNIL SYSTEM', pour un montant de 2495.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 contre, le conseil municipal décide de retenir l'offre de MESNIL SYSTEM' pour la réalisation de la mission de coordination SPS pour un montant de 2495.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

### Contrôles techniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de choisir un cabinet pour établir les contrôles techniques dans le cadre des travaux de rénovation de la salle multi-activités de Saint Ébremond de Bonfossé ; il précise que plusieurs entreprises ont été consultées :

SOCOTEC	3700.00 € HT
BTP Consultants	5650.00 € HT
VERITAS	4885.00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de SOCOTEC, moins disante, pour un montant de 3700.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de SOCOTEC pour la réalisation des contrôles techniques pour un montant de 3700.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

### **Structure du bâtiment**

Monsieur Michel LEGOUPIL tient à signaler que plusieurs architectes, lors de l'audition, ont évoqué les normes relatives aux fondations et/ou la charpente, notamment en cas d'intempéries.

### **Locations de la salle année 2020**

Compte-tenu du prévisionnel des travaux, le conseil municipal décide de ne plus louer la salle à compter du 10 février 2020.

### **III - LOTISSEMENT LA PERELLE : AVENANT AUX TRAVAUX DE VOIRIE**

Concernant le marché de travaux de viabilisation du lotissement la Pérelle, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 de l'entreprise TP BOUTTE pour le lot 1 travaux de terrassement, voirie, réseaux.

Dans le cadre des travaux de seconde phase, des bordures T1 sont nécessaires entre les voiries en enrobés et les espaces verts et accotements ; les enrobés du cheminement piéton prévus en enrobé O/6 rouge seront réalisés en enrobé O/6 rougissant. Ces bordures ne figuraient pas dans le quantitatif initial.

L'avenant induit donc une plus-value pour les bordures T1 de 7250.00 € HT, une moins-value pour les enrobés rougissants sur le cheminement piétonnier de 1400.00 € HT ; soit une plus-value totale de 5850.00 € HT.

Entreprise	Entreprise TP BOUTTE
Montant HT base	262 568.70 €
Avenant n° 1 HT	+ 5 850.00 €
Nouveau montant HT	<b>268 418.70 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour la viabilisation de lotissement la Pérelle, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget annexe lotissement 2019.

### **IV - TIRAGE AU SORT DU JURE D'ASSISES 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la constitution des jurys d'assises de l'année 2020. L'arrêté préfectoral du 10 avril 2019 portant répartition par canton et par commune

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2019.*

du nombre des jurés d'assises de la liste annuelle du jury criminel prévoit pour le canton n°23 de Saint-Lô 2, 17 jurés, dont 9 jurés pour Saint-Lô 2 ; 2 jurés pour Bourgvallées ; 5 jurés pour les communes regroupées de Baudre, Carantilly, Dangy, La Barre de Semilly, La Luzerne, Le Mesnil Herman, Quibou, Sainte Suzanne Sur Vire, Saint Martin de Bonfossé, Soulles ; et 1 juré pour CANISY.

Un nombre de noms triple du nombre fixé dans l'arrêté préfectoral doit être tiré au sort, soit 3 personnes pour la commune de CANISY.

Le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes qui constitueront la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour la commune de CANISY.

#### V - POINT SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- **Aménagement des arrières bourg et d'une voie nouvelle**

Le géomètre est intervenu pour préparer les cessions et les échanges de terrain...

Concernant la parcelle cadastrée AA 59, Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires avaient accepté que la commune abatte une partie de leur mur d'enceinte en pierre pour permettre d'évacuer les gravats du chantier de l'ancienne pharmacie. Les propriétaires souhaiteraient que la commune prenne en charge la reconstruction du mur et la pose d'une barrière afin qu'ils puissent sortir sur la voie nouvelle. Le conseil municipal y est favorable dans la limite du coût de reconstruction du mur, à déterminer.

Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire de la parcelle cadastrée AA 63 souhaite acquérir une surface de terrain dans le prolongement de sa propriété, et lui permettre ainsi un accès sur la voie nouvelle. Le conseil y est favorable ...

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité à consulter la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pour les réseaux EU et EP, ainsi que l'adduction en eau potable ; et le SDEM pour la création du réseau d'alimentation électrique et de l'éclairage public.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de faire appel à un bureau d'études pour les diagnostics amiante et CSP, nécessaire pour le « local » à démolir... Le conseil municipal y est favorable.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer la consultation en juin prochain afin de les travaux soient réalisés au dernier trimestre 2019 ; de solliciter une subvention, participation aux frais à la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo dans le cadre de leur compétence « accessibilité », eau pluviale et assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

- **Liaison douce Canisy St Ébremond de Bonfossé**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré Monsieur RUAULT, responsable de l'ingénierie de l'agence technique départementale du Centre Manche, avec Monsieur Gérard DUVAL, pour évoquer le tracé de la future liaison douce.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager les démarches auprès des propriétaires en vue de l'acquisition du terrain nécessaire au projet.

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2019.*

Le conseil municipal y est favorable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de liaison douce a été inscrit dans le Contrat de Pôle et de Services, et, à ce titre, pourrait bénéficier d'une subvention.

Il informe le conseil que la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo dans le cadre de sa politique de « déplacements urbains » pourrait éventuellement attribuer une aide.

Monsieur le Maire informe le conseil attendre le retour des éléments du CAUE pour le volet paysager.

- **Médiathèque**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré Monsieur ALOUANE, architecte, avec Mesdames Maryvonne LEFRANÇOIS et Marie-Pascale HOUBEN afin d'évoquer les travaux nécessaires à la médiathèque pour rendre les sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduites.

Les travaux proposés sont les suivants :

- Création d'un sanitaire commun conforme aux normes accessibilité ;
- Modification de l'espace sanitaire actuel en local stockage archives ;
- Travaux à réaliser suivant les normes en vigueur.

Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur ALOUANE pour finaliser le dossier : consultation en direct de deux voire trois entreprises par lot (menuiserie/plâtrerie ; plomberie/électricité ; sol/peintures), et confection du dossier d'autorisation d'urbanisme (ERP) dont les honoraires s'élèvent à 3000.00 € HT (forfait).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter Monsieur ALOUANE pour réaliser le projet d'aménagement accessibilité pour un montant d'honoraires de 3000.00 € HT.

Monsieur le Maire suggère de solliciter la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pour l'attribution d'un fonds de concours « accessibilité des bâtiments communaux », une aide financière pour soutenir les projets d'aménagement des communes de moins de 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

- **Cabinet médical - galerie marchande**

Monsieur le Maire propose de mener une étude avec les professionnels pour un éventuel réaménagement des espaces de la galerie en y intégrant l'isolation du bâtiment.

Il propose une rencontre avec les professionnels (propriétaires et/ou locataires) le lundi 17 juin prochain à 20h30.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude de faisabilité permet au maître d'ouvrage d'étudier toutes les hypothèses nécessaires (faisabilité dans le temps, faisabilité financière, faisabilité technique, etc.) pour prendre la décision de réaliser l'opération.

Il propose au conseil municipal de réaliser une étude de faisabilité pour les travaux d'aménagement de la galerie marchande et propose de recourir au cabinet de Monsieur ALOUANE dont les honoraires s'élèvent à 8% du montant global des travaux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le cabinet ALOUANE pour mener une étude de faisabilité sur le projet de réaménagement de la galerie marchande.

Monsieur le Maire précise que Monsieur ALOUANE a visité l'immeuble ; il sera nécessaire de

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2019.*

repenser l'aménagement intérieur, le principe de la toiture et de revoir le haut vent.

- **Pavillon sis la Pérelle**

Dans la perspective d'un aménagement du pavillon sis 02 la Pérelle, afin d'accueillir une structure de type crèche ou MAM, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mener une étude de faisabilité sur le projet avec la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo ou un cabinet privé. Le conseil y est favorable.

#### **VI - IMMEUBLE RUE ABBE BAUCHET : MISE EN VENTE DU PROPRIETAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en vente des 4 garages rue Abbé Bauchet et d'un terrain contigu (AB 43 pour partie d'une surface d'environ 275 m<sup>2</sup>) pour un montant global de 35 000 euros. Monsieur le Maire propose au conseil d'en faire l'acquisition au regard de la position géographique de cet ensemble ; cela permettrait d'apporter une solution pour héberger le matériel du comité des fêtes sans être obligé de construire une nouvelle structure. Actuellement, ces garages sont loués. En cas d'acquisition, le propriétaire s'engage à ce que les garages soient libérés de tout engagement. Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable à l'acquisition de cet ensemble et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VII - SINISTRE CATHEDRALE NOTRE-DAME**

Suite au sinistre du 15 avril dernier qui a touché la cathédrale Notre Dame de Paris, Considérant ce monument comme symbole fort de la ville de Paris, de la France, de notre patrimoine, Considérant qu'il est d'intérêt public que la cathédrale soit restaurée, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la restauration de Notre Dame de Paris, et suggère de participer à hauteur de 1 € par habitant. Monsieur Gérard DUVAL pense qu'il n'est pas nécessaire de participer, que les 800 ans d'histoire sont « perdus » et que toutes les restaurations n'y feront rien. Plusieurs conseillers soulignent que les fonds récoltés sont suffisants, il apparaît donc inutile de participer, maintenant que l'enveloppe est suffisante. Après en avoir délibéré, à 2 voix pour et 16 voix contre, le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle.

#### **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

##### **8-1 - renouvellement de la convention FDGDON 2019 pour la lutte collective contre le frelon asiatique**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité à renouveler la convention avec le FDGDON pour 2019 pour la lutte collective contre le frelon asiatique. Il précise que le montant de la participation de la commune s'élève à 59 € pour le volet animation, coordination et suivi des actions ; la participation à la lutte collective pour la destruction des nids de frelon asiatique est appelée par le FDGDON en fin d'année ; le coût varie selon le nombre d'interventions, l'entreprise choisie et la hauteur du nid. Monsieur le Maire précise que 28 interventions de destruction ont eu lieu en 2018.

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2019.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année 2019.

### **8-2 - débroussaillage de printemps / automne**

Monsieur François OSMOND présente deux devis au conseil pour le débroussaillage des chemins au printemps et à l'automne sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la SARL POREE d'un montant de 3493.15 € HT pour le fauchage et l'éparage des chemins de St Ébremond de Bonfossé ; et l'offre de la SARL BELLIARD Franck d'un montant de 2920.08 € HT pour les chemins de Canisy.

### **8-3 - silo de la chaufferie du Mythique**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu de l'entreprise FOUCHARD qui assure l'entretien de la chaudière, que la dernière intervention de dépannage serait due à la mauvaise qualité du comburant. Il paraît donc nécessaire de nettoyer le silo et revoir avec le fournisseur la qualité des copeaux. S'agit-il du silo qui condense ? Monsieur Gérard DUVAL précise avoir rencontré des soucis de combustion sur les deux sites - restaurant Mythique et bâtiments communaux de St Ebremond - avec des copeaux issus de la même livraison.

### **8-4 - affaissement de voirie**

Madame Nathalie FAGNEN informe le conseil avoir été sollicitée par un riverain de la Mesleraye au sujet d'un affaissement de voirie. La commission de travaux ira voir sur place.

### **8-5 - borne incendie rue des Roques**

Monsieur Sylvain LENGRONNE informe le conseil qu'une borne incendie située rue des Roques n'a plus de « cache ». Monsieur Sébastien DUPARD répond que cela ne remet pas en cause son état de fonctionnement ; il précise que les bornes incendie subissent un test visuel effectué par les sapeurs-pompiers.

### **8-6 - projet de création de jardins communaux**

Monsieur Sébastien DUPARD informe le conseil avoir rencontré Monsieur SALIOT, président de l'association des jardins familiaux de Saint-Lô, pour glaner des informations relatives à la mise en œuvre et la gestion de jardins communaux. L'implantation envisagée d'une vingtaine de jardins de 150 m<sup>2</sup> environ sur la bande des 35 mètres le long de l'avenue du château demande de s'assurer que l'on puisse y implanter des cabanes pour y stocker le matériel, notamment par rapport aux règles d'urbanisme.

Monsieur le Maire répond qu'il serait plus aisé de les implanter au lotissement de la Pérelle, sur la partie de terrain non constructible ; pour autant, la même question subsiste relative à l'installation de cabanons de jardin...

### **8-7 - installation d'un abri bois**

Monsieur David FLEURY fait part au conseil d'une demande d'un riverain de la rue du presbytère à St Ébremond de pouvoir disposer d'un abri bois pour y stocker les poubelles avant le ramassage...



**8-8 - matériel informatique école**

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que 2 vidéoprojecteurs ont été livrés pour l'école, dans le cadre du projet ENIR. Le reste du matériel devrait être livré prochainement.

**8-9 - Organisation des élections le 26 mai 2019**

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour constituer les bureaux de vote (n°1 et n°2) des élections européennes du dimanche 26 mai prochain.

**Agenda**

Commission scolaire : jeudi 02 mai à 20h30, mairie de St Martin de Bonfossé.

**Prochaines dates à retenir**

1<sup>e</sup> mai 2019 : randonnée organisée par le Comité des Fêtes de Canisy

8 mai 2019 : cérémonie de commémoration de l'armistice, rendez-vous au monument aux morts de Canisy à 9h30, de St Ébremond de Bonfossé à 9h50 ; puis à 10h30 messe célébrée à La Mancellière Sur Vire.

8 mai 2019 : tournoi de foot jeunes à Gourfaleur, organisé par le FC3 Rivières.

**Prochaines dates de conseil municipal**

Les lundis 3 juin, 1<sup>e</sup> juillet, 22 juillet, 02 septembre, 07 octobre 2019.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35.